

<http://clg-voltaire-saint-florent-sur-cher.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article818>



" DEVOIRS FAITS "

- 07 - Espace parents -



Date de mise en ligne : mercredi 4 octobre 2017

Copyright © Collège VOLTAIRE de Saint-Florent-sur-Cher - Tous droits réservés

Le programme « **Devoirs faits** » propose aux élèves volontaires du collège un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs dans l'établissement. Ce dispositif débutera au retour des congés de Toussaint.

Qu'est-ce que Devoirs faits ?

« **Devoirs faits** » est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants. « **Devoirs faits** » peut être assuré par des professeurs, des personnels vie scolaire, ou des personnels administratifs. « **Devoirs faits** » a vocation à favoriser la continuité entre le temps scolaire et le temps familial.

Est-ce que mon enfant peut en bénéficier ?

Après les congés d'automne, un temps d'étude accompagnée en dehors des heures de classe pourra être proposé à votre enfant. Nous vous encourageons à inciter votre enfant à y participer.

L'inscription vous engage jusqu'aux congés de Noël et pourra être renouvelée chaque trimestre.

Un document pour l'inscription sera remis prochainement à votre enfant au collège.

Quand ces études auront-elles lieu ?

Elles pourront avoir lieu dans les moments libres des emplois du temps.

(Pause méridienne, 16h00 - 17h00, heures libres)